

LA LETTRE D'EUGENE

SNADEOS

NOS CONVICTIONS EN MOUVEMENT

SNADEOS-CFTC,
Fédération Protection sociale et emploi
11 rue Eugene Varlin 75010 Paris tel: 01.40.40.26.26

L'éditorial du Président

Jean-Pierre CABOT

L'année 2010 sera aussi ce que nous en ferons !

Certes, il y a la proposition indécente et insultante du Comex pour les salaires dans notre institution.

Certes, il y a le dérapage qui n'en finit plus dans la mise en place des ARS, avec le sentiment d'un gâchis qui s'annonce.

Certes, il y a les conditions de travail qui se dégradent en même temps que se développe l'égoïsme érigé en vertu cardinale du management : chasseur de prime et individualiste, c'est le profil favorisé par les méthodes actuelles.

Certes, il y a aussi et, surtout, le gouffre abyssal des finances de l'institution, que le voile pudique des échéances électorales tente de dissimuler, sauf à servir de prétexte pour casser la négociation salariale, comme si l'eau potable était un luxe pendant les périodes d'inondation ! Comme s'il y avait une proportion entre les deux !

Certes, il y a tellement de sujets d'inquiétudes.

Mais il y aussi ce que nous pouvons faire. Notre syndicat a exercé une magistrature d'influence dans notre institution, tirant sa légitimité de son affiliation à la confédération, de la loi, et, de sa qualité de signataire de la convention collective. La loi sur la représentativité syndicale change la donne.

Le billet d'humeur

Lionel VERGNES

Je milite, tu milites...mirlitons bien !

Au 10 du second millénaire

La neuve CPAM du 3-4

L'huis tout ouvert

De Sète à 17h

Même si c'est gageure

Les 5 branches de son étoile

Aux 4 coins du territoire

Trois fois fait briller

De deux

L'un est né !

Numéro 4

L'éditorial du président Jean-Pierre CABOT

Le billet d'humeur de Lionel VERGNES

Les vœux et le calendrier du SNADEOS

Salaires

Correspondants régionaux SNADEOS

Garantie sociale et pénale

Planning prévisionnel UCANSS

Les Médecins conseils

Et il a ce que nous ferons ! Dès cette année, dès aujourd'hui, nous devons nous adapter : le Snadeos ne continuera à porter ses valeurs que si notre Fédération PSE gagne et dépasse les seuils fixés par la nouvelle loi. A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour que les élections dans les Cnam fusionnées, qui de par leur effet de masse auront un impact certain, soient réussies. Ensuite, nous devons investir les champs où se mesurera la représentativité de notre syndicat. C'est possible et c'est nécessaire ! Comme nous l'avons souligné dans le numéro de décembre, lorsque la Cftc est présente, les résultats sont honorables, même si ponctuellement une contre-performance a pu nous décevoir.

Un vœu donc : que sans perdre notre âme de syndicat de dialogue et d'humanisme, nous nous mobilisions pour les élections.

Les Vœux et le Calendrier

Le Président et les membres du Bureau vous présentent leurs Meilleurs Vœux.

Que cette année vous offre Bonheur et Santé, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Que cette année 2010 soit porteuse pour nos convictions et nos valeurs.

Voici les dates arrêtées pour les prochaines réunions de notre Syndicat, pour le 1er semestre 2010 :

- Conseil: 17 mars /1er juin
- Bureau : 28 avril

Salaires: Pas sérieux, dangereux

Notre réaction à la proposition d'augmentation (sic) de 0,5 % de la valeur du point au 1^{er} juillet 2010 a été exprimée en séance et sans délai lors de la Réunion Paritaire Nationale de décembre 2009.

Nous avons mis en avant le manque de sérieux pour au moins deux bonnes raisons :

- la stagnation de la valeur du point dans notre institution entraîne des situations de paupérisation : les coefficients les plus faibles n'atteignent pas le smic. Le pouvoir d'achat d'un point de rémunération diminue d'année en année ;
- face à l'augmentation des déficits publics, seule une politique salariale dynamique peut, par le biais des cotisations (et des impôts), améliorer les rentrées. Ne pas augmenter les salaires n'augmente pas les recettes. C'est bien sûr valable pour nos salaires, car jusqu'à preuve du contraire nous cotisons pour les retraites, les mutuelles, etc... et payons des impôts.

Par ailleurs, la situation créée est dangereuse, car conditionner un maintien du pouvoir d'achat, ou une éventuelle progression, uniquement à des mesures individuelles, a des conséquences catastrophiques. Les chasseurs de prime et les égoïsmes individuels dominant dans cette course à l'échalote pendant que disparaissent les solidarités professionnelles, l'épanouissement dans l'entraide, le sens du service public, une idée de la fraternité.

En revanche, le stress au travail, les maladies professionnelles, hélas, nous l'avons vu dans d'autres entreprises qui ont été de service public, les suicides se développent sans compter les drames cachés. L'égoïsme érigé en vertu et le culte de l'indicateur en valeur suprême ne promettent pas des lendemains sereins dans nos organismes !

JP CABOT

Missions et Objectifs des Correspondants régionaux

Lors de son dernier Conseil, le SNADEOS avait désigné des correspondants régionaux (voir la Lettre d'Eugène 3).

Les missions qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- coordonner et faciliter les actions d'intérêt commun avec les instances de la région,
- faciliter les relations entre le conseil syndical et les adhérents de la région,
- initialiser et animer des réunions entre les adhérents de la région et coordonner en tant que de besoin les actions des instances Snadeos locales,
- participer activement au développement du syndicat dans la région,
- assurer les contacts avec les Unions Régionales de la PSE et en cas de besoin avec les conseillers et administrateurs des OSS.

A noter que lors de son dernier Bureau, Sylvain BOUCE, médecin Conseil, a été désigné correspondant régional pour la région Normandie.

Garantie sociale et pénale

Lors de l'appel de vos cotisations 2010 une participation complémentaire vous a été demandée.

Elle correspond à un nouvel avantage créé à l'initiative de la Fédération PSE, dans le cadre d'une prise en charge juridique complète, ouverte à tout adhérent (renseignement et conseil juridique, représentation devant les tribunaux, prise en charge des frais et honoraires).

C'est un véritable plus qu'offre notre syndicat, qui innove en proposant un service nouveau, utile, concrètement adapté aux diverses problématiques salariales, dans un contexte de judiciarisation croissante de notre environnement professionnel et privé.

[la notice détaillée ICI](#)

Planning prévisionnel UCANSS 2010/2011

- 1er sem 2010 -Les priorités,les objectifs et les moyens de la formation professionnelle
 - Santé et sécurité au travail:les risques psychosociaux
 - La responsabilité sociale de l'entreprise:l'égalité homme/femme,le handicap,l'insertion professionnelle,les minorités sociales
 - L'intéressement
- 2e sem 2010-La politique de rémunération et les classifications
 - Conditions d'activité dans les établissements
 - Conditions de mise à disposition des personnels
 - Négociations salariales
- 1er sem 2011-Suite de la politique de rémunération et les classifications
 - La dépendance
- 2e sem 2011-La compatibilité vie professionnelle/vie personnelle
 - La PERCO ou régime de retraite supplémentaire
 - Négociations salariales

Médecins Conseils

ARS : COURSE D'OBSTACLES

Pendant des mois les négociations UCANSS pour les praticiens se sont tenues en pointillé, en parallèle avec les négociations des agents, sans discussion directe avec le décideur, les praticiens discutant avec l'UCANSS, l'UCANSS avec le ministère.

Finalelement et très tardivement un protocole a enfin été rédigé, qui tient compte des préoccupations de notre instance syndicale et permet aux praticiens partant aux ARS de partir moins nus.

Le protocole

Les points importants

Mobilité vers les Ars sur la base du volontariat si plus de 35 km ou une heure de trajet avec le nouveau poste.

Les dispositions conventionnelles du 04/04/2006 s'appliquent aux praticiens des Ars.

Chaque praticien concerné va recevoir une information vers le 15/02/10 . s'il est confronté à des contraintes impérieuses, il devra en informer la Cnamts qui le recevra et il pourra éventuellement être reclassé dans un emploi équivalent dans l'organisme.

Droit au retour, au cours du 7ème mois suivant le transfert, un entretien avec la direction de l'Ars est prévu, et un souhait de mobilité peut être formulé auprès de l'UCANSS.

Assimilation des Ars, pour les praticiens conseils, à des organismes de sécurité sociale.

Mesures d'accompagnement

Allocation de transfert : un mois de salaire brut

En cas de mobilité géographique : une indemnisation supplémentaire de 2 mois et prise en charge des frais liés au changement de domicile.

Prime mensuelle non pérenne de 14 points pour les praticiens pour compenser la diminution de la participation de l'employeur au Cos (tant que le PC travaille en Ars).

Versement d'une prime de compensation équivalent à l'intéressement dans l'attente d'un dispositif équivalent dans les Ars.

Les insuffisances

Aucune mesure attractive pérenne pour accompagner ce transfert.

Pas de précision sur la qualité des personnels concernés par le transfert, notamment pour les praticiens exerçant des activités à temps partiel sur deux pôles.

Le reclassement envisagé dans un emploi équivalent dans l'organisme ne prévoit pas clairement le lieu d'affectation qui, pour nous, ne devra pas entraîner de mobilité géographique.

Aucune assurance pour les praticiens rejoignant volontairement dans un deuxième temps les Ars, de bénéficier des mêmes « avantages ».

Aucune garantie sur la durée et le caractère impératif de l'accord.

Accord pouvant être dénoncé dans les conditions prévues par le code du travail c'est-à-dire 15 mois.

Dans les régions :

En l'absence d'un cadre national clair et connu, chaque région a appliqué des mesures spécifiques, selon l'état d'esprit du directeur régional.

L'information a été le plus souvent insuffisante sinon inexistante, et le manque de transparence, les pressions sur les praticiens transférables, le lot commun.

Le choix des régionaux n'a pas tenu compte de l'expérience professionnelle réelle et de la motivation des praticiens ; certains ont été écartés d'office car exerçant dans deux pôles, il n'a pas été fait appel à des volontaires ayant acquis auparavant des compétences dans les domaines transférés. Les directeurs des Ars rencontrent actuellement les personnels transférables et les instances représentatives des praticiens. Le discours entendu est que la convention collective s'appliquera dans son intégralité. Le positionnement des praticiens conseils et plus généralement des médecins qu'ils soient conseils ou de la santé n'est pas encore bien précis. L'activité sera dans un premier temps inchangée, même si elle s'exercera dans un cadre différent. La plupart des directeurs semblent attentifs à l'accueil et l'intégration des praticiens. Des fiches de postes seront établies, et des contacts directs et individuels sont prévus dans certaines Ars avec le directeur en personne.

Le calendrier est maintenant interrompu

L'UCANSS n'a pas été en mesure le 18/01/2009 de mettre le protocole des praticiens à la signature, compte tenu de problèmes de représentativité des syndicats. Les comités régionaux de concertation doivent être encore consultés. Avant le 15/02/2010 les praticiens « sélectionnés » par le directeur régional devraient recevoir une information et « accepter » ce transfert. Un bilan des transferts sera communiqué au comité national de concertation. Mais quel pouvoir a-t-il réellement dans ce cas de transfert d'activité imposé par la loi ?

POUR CEUX QUI POUR DIVERSES RAISONS INDIVIDUELLES NE VEULENT PAS REJOINDRE LES ARS, LE SNADEOS-CFTC SERA A LEURS COTES POUR FAIRE VALOIR LEURS DROITS, QUITTE A ENGAGER DES MOYENS JURIDIQUES

